



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



26^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE **54^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., E-U A, 23-27 septembre 2002

RÉSOLUTION

CSP26.R10

PRISE EN CHARGE INTÉGRÉE DES MALADIES DE L'ENFANT (PCIME)

LA 26^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné le document CSP26/11 et les résultats enregistrés en ce qui a trait aux progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie de « Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) » dans la Région des Amériques ; et

Prenant en compte les progrès accomplis concernant l'initiative « Enfants en bonne santé : but pour l'an 2002 », qui a aidé à soutenir et accélérer le taux de réduction de la mortalité infantile, en raison particulièrement des causes qui font l'objet de la stratégie PCIME,

DÉCIDE :

1. D'adopter l'approche et l'adaptation aux réalités opérationnelles contenues dans le document CSP26/11 pour la mise en oeuvre de la stratégie PCIME.
2. De souligner l'importance que revêt l'expansion de la stratégie PCIME, grâce à l'incorporation de nouveaux volets qui permettront d'accroître la capacité de résolution des problèmes du personnel de santé du premier niveau, notamment les soins prénatals et néonataux qui garantissent une grossesse, des naissances et une croissance de l'enfant dans des conditions saines.

3. De prier instamment les États Membres :
 - a) de continuer à renforcer l'appui à la stratégie PCIME, son expansion et sa coordination avec d'autres programmes et acteurs en santé, dans le but de soutenir et d'accélérer le taux de réduction de la mortalité infantile, et d'avancer sur la voie de l'accès universel de la population au niveau des normes essentielles de qualité des soins offerts par cette stratégie ;
 - b) d'accélérer l'intégration effective de la stratégie PCIME aux programmes de cours universitaires et de troisième cycle des disciplines de la santé ainsi que son application par les diplômés ;
 - c) de renforcer et de promouvoir des mécanismes efficaces de collecte, de consolidation et d'analyse de données qui permettent le suivi et l'évaluation des mesures portant sur la santé des nourrissons et des enfants ;
 - d) de renforcer le nombre et la diversité des ressources humaines de santé pour traiter efficacement les enfants malades et s'attaquer aux causes des maladies.
4. De demander au Directeur de continuer à épauler la mise en oeuvre de la stratégie PCIME quant à son expansion à d'autres pays et à l'augmentation de sa couverture dans les pays qui l'ont déjà adoptée.

(Sixième réunion, le 25 septembre 2002)